

Fonds de solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

Dispositif exceptionnel en faveur des initiatives caritatives

dans le cadre de la crise sanitaire actuelle (avril 2020)

La CVEC est destinée à financer l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Par-delà le FSDIE Urgence qu'elle abonde, la CVEC a vocation, dans cette période particulière, à être mobilisée pour répondre aux besoins matériels et quotidiens les plus urgents que rencontrent les étudiants du fait de la pandémie. Aussi, conformément à la consigne ministérielle du 30 mars, est instaurée une **aide exceptionnelle destinée à soutenir les associations étudiantes** souhaitant intervenir, dans cette période difficile de confinement, auprès des étudiant.e.s en difficulté ou en **situation de précarité** sur quatre axes importants :

- **L'alimentation** notamment dans le cadre d'approvisionnement d'étudiants en précarité qui soit n'ont pas les moyens de s'acheter la nourriture ou soit ne peuvent se déplacer pour raisons de santé ou étant en situation de handicap
- La **santé physique et psychologique** dans le cadre de l'accompagnement d'étudiants vivant mal le confinement
- Le **soutien aux études** dans le cadre d'étudiants qui soit ne posséderaient pas d'ordinateurs chez eux ou soit qui déjà étaient en difficulté avant le confinement dans leur cursus

Une enveloppe de 40000€ sera consacrée à cet appel à projet.

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles les associations :

- à caractère étudiant (50% du bureau est composé d'étudiants).
- domiciliées à Bordeaux Montaigne ou dans d'autres universités

Les projets présentés doivent répondre à l'un des axes prioritaires cités ci-dessus :

- concerner le public étudiant, majoritairement celui de l'Université Bordeaux Montaigne (sites de Pessac, Renaudel Bordeaux et Agen)
- être en complémentarité avec les initiatives conduites par d'autres organismes (CROUS, Espace santé, collectivités, associations...)
- respecter les consignes de distanciation pour protéger tant les accompagnants que les bénéficiaires

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/communiqué-de-presse-epidémie-de-covid-19-chacun-doit-appliquer-tous-les-gestes>

N.B. : un même projet est susceptible d'être à nouveau examiné par la commission pour éventuels reconduction et refinancement en fonction des besoins qui apparaîtront avec le confinement / déconfinement.

Seront particulièrement pris en compte

- la qualité et la pertinence du projet au regard de la situation d'urgence
- la faisabilité matérielle et financière du projet
- les partenariats et co-portages mobilisés par le projet
- le nombre d'étudiants de Bordeaux Montaigne concernés
- le nombre d'étudiants impliqués ou investis dans le projet
- le lien avec le tissu associatif et local

Compte tenu de l'urgence sanitaire et sociale, la mise en œuvre de ce dispositif d'aide exceptionnel requiert une célérité et une souplesse particulières qui se traduisent dans la **procédure** suivante.

- 1) Les associations étudiantes remplissent le dossier en annexe et le transmettent à vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr ainsi que les pièces jointes suivantes :
 - Les statuts de l'association signés
 - Les cartes étudiantes des membres du bureau
 - Un RIB
- 2) La demande est étudiée par le Pôle Culture et vie étudiant afin d'évaluer la faisabilité du projet.
- 3) Le projet est examiné par une commission restreinte composée du vice-président CFVU, du vice-président délégué vie universitaire, de la vice-présidente étudiante, de l'infirmière, d'un.e représentant.e du PCVE, du chargé de mission urgence sociale, voire un ou deux experts selon le domaine abordé. Pour plus de rapidité, cette commission se réunira par visio-conférence au fil de l'eau.
- 4) Le PCVE et la commission restreinte assurent le suivi de la réalisation du projet.

Bien que ce dispositif exceptionnel allège la procédure d'instruction, il conviendra en revanche que, conformément aux dispositions du code de l'éducation, un bilan précis moral et financier soit présenté à la CFVU dans les semaines qui suivront la fin de leurs projets.

Pauline Marquevielle
Tél. 06 83 20 54 89
Pauline.marquevielle@u-bordeaux-montaigne.fr

Document à remplir impérativement sous
format numérique

Dossier de demande de subvention FSDIE

Dispositif exceptionnel en faveur des initiatives caritatives
dans le cadre de la crise sanitaire actuelle (avril 2020)

Titre du projet :

Budget total du projet	Subvention demandée	% de la subvention

1 L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse :

Mail :

Charte des associations de l'Université Bordeaux Montaigne signée pour l'année en court :

Oui Non Non concernée

Nombre d'adhérents (dont les membres du bureau) :

Nombre d'adhérent étudiants à l'Université Bordeaux Montaigne :

Présentation de l'association (synthétique) :

2 COMPOSITION DU BUREAU

Nom – prénoms	Fonction	Université de rattachement
	Président-e	
	Secrétaire	
	Trésorier-e	

⇒ Bureau supplémentaire dans le cas de projet co-porté par plusieurs associations.

Nom – prénoms	Fonction	Université de rattachement
	Président-e	
	Secrétaire	
	Trésorier-e	

⇒ Contact pour le suivi du projet

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

3 TYPOLOGIE DU PROJET

- Services à l'étudiant dématérialisé
- Santé (préventive ou curative – somatique ou psychique)
- Alimentation
- Soutien aux études
- Autre (précisez) :

4 LE PROJET

Objectifs généraux :

Public ciblé :

Description du projet :

5 PARTENARIATS

Lister les différents partenaires (universitaires ou non universitaire) de votre projet ainsi que leur objet partenarial (matériel, financier, de compétence, ...).

Pessac, le .

Signature d'un membre du bureau de l'association

Suivi du nom de l'association, du nom et de la qualité du signataire

DEPENSES	€	RECETTES	€
1- Achats, Locations...	- €	8- Ventes	- €
		Billetterie	
		Buvette	
2- Services extérieurs, sous-traitance à un autre organisme	- €	9- Autofinancement	- €
3- Communication	- €	10- Subventions demandées	- €
		FSDIE Bordeaux Montaigne	
		FSDIE Université de Bordeaux	
		UFR/Centre de recherche	
		Culture Actions du CROUS	
4- Transport, hébergement, restauration	- €	CVEC - CROUS	
		Région Aquitaine	
		Je relève le défi – Ville de Bordeaux	
		TAPAJ - Ville de Talence	
5- Charges de personnel	- €	PEP'ITE - Ville de Pessac	
		Autres aides financières	
6- Divers	- €		
TOTAL 1	- €	TOTAL 1	- €
7- Soutien en nature, mise à disposition gratuite de biens		Soutien en nature, mise à disposition gratuite de biens	
Prestations gratuites		Prestations gratuites	
Personnels bénévoles		Personnels bénévoles	
TOTAL 2	- €	TOTAL 2	- €
TOTAL GENERAL (1+2)	- €	TOTAL GENERAL (1+2)	- €



Pôle culture et vie étudiante

Informations complémentaires, commentaires, ...